

paraisse plus pénétré de respect. Au moment de la communion, je me suis avancé. J'étais seul. On m'a donné le voile du calice, et j'ai reçu le corps de Notre-Seigneur des mains de Celui qui le représente ici-bas. Comme j'ai pensé à vous tous dans ce moment qui m'a payé de tant de peines ! Je vous mettais tous au pied du Bon Dieu, les enfants, et le frère, et toi, et Annette et le petit Louis, et toutes les mamans, et l'amie de la rue Saint-Guillaume avec les siens, et les frères du journal. Assurément, Jésus-Christ est partout présent sur les autels, et c'est vraiment Lui que le prêtre donne en nourriture à nos âmes. Mais le recevoir de la main de saint Pierre, il y a là je ne sais quoi qui le rend plus présent et plus vivant. J'ai renouvelé avec joie l'offrande, cent fois faite, de mes travaux, de mes peines, de toute ma vie, et je me suis senti bien fort contre tous les obstacles que je pourrai rencontrer dans l'accomplissement des devoirs que Dieu m'a donnés et que je n'ai point demandés. Comment croire que, me voyant à ses pieds, purifié de mes fautes et plein du désir de servir Dieu, le saint Pontife n'a pas demandé à notre divin maître d'exaucer mes prières, d'éclairer mon esprit, de soutenir mon courage, et, s'il exige un sacrifice, de bénir ce sacrifice auquel je consens ?

Après la messe, le Pape s'est remis à son prie-Dieu, et l'on a récité les litanies pour gagner l'indulgence du carême, pendant qu'un de ses aumôniers disait la messe d'actions de grâces. J'ai gagné cette indulgence en même temps que le Pape lui-même. Je te laisse à penser si j'ai demandé au bon Dieu de vous en envoyer un petit morceau.

J'espérais qu'avant de se retirer le Pape m'adresserait la parole ; mais il est parti sans me rien dire. J'ai appris que le Secrétaire d'État l'attendait et c'est sans doute pour cela que mon espérance a été trompée.

LE DROIT DE DIEU

Un enfant juif de Bologne avant été baptisé *in extremis* par une servante chrétienne, le gouvernement pontifical, en exécution de la loi civile aussi bien que de la loi religieuse, ordonna que cet enfant fut retiré de la maison de son père, et élevé chrétiennement. Sur ce fait si simple, les juifs, aidés des journaux révolutionnaires, élevèrent des réclamations emportées...

21 octobre 1858.

Les juifs, depuis longtemps, sont les hôtes de l'Église romaine. Elle les accueillait et les protégeait sur son territoire lorsque partout ailleurs ils étaient ou proscrits, ou bâtonnés et rançonnés. La protection s'étendait non-seulement à leurs personnes et à leurs biens, mais à leurs croyances. Longtemps avant qu'ils fussent devenus une puissance en Europe, l'Église, chez elle, garantissait leur faiblesse contre le zèle indiscret qui aurait voulu les convertir par la force ou par la ruine, soit adultes, soit enfants. Pour plus de sûreté, elle défendait aux juifs, ses hôtes, de garder dans leurs maisons des domestiques chrétiens. Deux cas seulement étaient prévus, où les enfants juifs pouvaient être